



Traité Maasserot

Michna 1 - Chapitre 2

הָיָה עוֹבֵר בַּשּׁוּק,
וְאָמַר: טָלוּ לָכֶם תְּאֵנִים,
אוֹכְלִין וּפְטוּרִין.
לְפִיכָךְ אִם הִכְנִיסוּ לְבֵיתָהֶם, מִתְקָנִים לֵדְאִי.
טָלוּ וְהִכְנִיסוּ לְבֵיתָכֶם,
לֹא יֹאכְלוּ מֵהֶם עַבְדִּי.
לְפִיכָךְ אִם הִכְנִיסוּ לְבֵיתָהֶם,
אֵינָם מִתְקָנִים אֶלָּא דְּמַאִי:

Il passait au marché et il dit [à ses amis] : « Prenez-vous des figues » ; ils peuvent en manger et sont quittes ; en conséquence, s'ils en emportent chez eux, il est certain qu'ils doivent prélever les dîmes. « Prenez-en, emportez-les chez vous » ; ils n'ont pas le droit d'en manger provisoirement ; en conséquence, s'ils en emportent chez eux, ils ne prélèvent qu'en tant que Démaï.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions